RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02512
Numéro SIREN : 752 862 748
Nom ou dénomination : ABi

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/011580

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *TOULOUSE*

Date : 15/06/2017

2026460

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/011580**
n°de gestion : **2012B02512**
n°SIREN : **752 862 748 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 15/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABi - Société à responsabilité limitée
4 rue m. m. t D'villeneuve Arifat 31200 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

2026460

11580

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/06/2015 12			Exercice N-1 30/06/2014 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)	4 000		4 000	4 000		
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	331 646		331 646	331 316	330	0.10
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	331 646		331 646	331 316	330	0.10
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	73 655		73 655	39 682	33 973	85.61
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	42		42	42		
	Disponibilités	1		1	1 967	1 966-	99.96-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	73 698		73 698	41 690	32 007	76.77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	409 343		409 343	377 006	32 337	8.58

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an
(3) Dont a plus d'un an

PM

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/06/2015 12	Exercice N-1 30/06/2014 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000)	5 000	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	125 690	66 152	59 538	90.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	63 536	59 538	3 998	6.71
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	860	200	660	330.00
	Total I	195 586	131 390	64 196	48.86
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	365	2 566	2 201-	85.79-
	Dettes fiscales et sociales	416	479	63-	13.17-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	212 977	242 571	29 594-	12.20-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	213 757	245 616	31 858-	12.97-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	409 343	377 006	32 337	8.58
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	213 757	245 616		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2015 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/06/2014 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 511	1 542	30-	1.97-
Impôts, taxes et versements assimilés			130	479	349-	72.83-
Salaires et traitements			1 010	717	293	40.86
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1		1	
Total des Charges d'exploitation (II)			2 652	2 737	85-	3.10-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 652-	2 737-	85	3.10
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afferents a des exercices anterieurs
(2) Dont charges afferentes a des exercices anterieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2015 12	Exercice N-1 30/06/2014 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	72 477	71 977	500	0.69
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1	1	0-	25.71-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	72 478	71 978	500	0.69
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	5 950	7 847	1 897-	24.18-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	5 950	7 847	1 897-	24.18-
2. Résultat financier (V-VI)	66 528	64 131	2 397	3.74
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	63 876	61 394	2 482	4.04
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10	1 526	1 516-	99.34-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	330	330		
Total VIII	340	1 856	1 516-	81.68-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	340-	1 856-	1 516	81.68
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	72 478	71 978	500	0.69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 942	12 440	3 498-	28.12-
5. Bénefice ou perte (total des produits - total des charges)	63 536	59 538	3 998	6.71

* Y compris Redevance de credit bail mobilier
Redevance de credit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liees
(4) Dont interêts concernant les entreprises liees

ANNEXE

Exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 409 343.34 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 63 535.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2014 au 30/06/2015.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	331 646		
TOTAL	331 646		
TOTAL GENERAL	331 646		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			331 646	331 646
TOTAL			331 646	331 646
TOTAL GENERAL			331 646	331 646

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Emballages récupérables et divers	530	330		860
TOTAL	530	330		860
TOTAL GENERAL	530	330		860

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Emballages récupérables et divers	330				
TOTAL	330				
TOTAL GENERAL	330				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	73 655	73 655	
TOTAL	73 655	73 655	

ANNEXE

Exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	365	365		
Autres impôts taxes et assimilés	416	416		
Autres dettes	212 977	114 474	98 503	
TOTAL	213 757	115 254	98 503	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	500			500

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais d'acquisition TP	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2014 au 30/06/2015

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	416
Total	416

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art L 233-15, PCG Art 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS ALAYRAC	50 480	87 368	99.97	331 446	331 646			828 487	41 545	72 477
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

Société ABi

4 RUE DE LA MARQUISE DE
VILLENEUVE D'ARIFAT
31200 TOULOUSE

SOMMAIRE

	Pages
- *Bilan actif-passif*	*1 et 2*
- *Compte de résultat*	*3 et 4*
- *Annexe*	*5 à 9*

Certifié conforme par le gérant

FinExpert
1 Impasse RATALENS

31240 ST JEAN
05 62 79 95 80

ABi

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
au capital de 5000 euros
Siège social : 4 rue de la Marquise de Villeneuve d'Arifat
31 200 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 752 862 748

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 28 DECEMBRE 2015

L'an Deux mille quinze, le vingt-huit décembre, au siège social, le soussigné Monsieur Bertrand ALAYRAC, propriétaire de la totalité des 500 parts de 10 euros de valeur nominale composant le capital social de la société ABi,

I. <u>A préalablement exposé ce qui suit :</u>

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Bertrand ALAYRAC, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2015.

II. <u>A pris les décisions suivantes :</u>

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015
- Affectation du résultat de cet exercice
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2015, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associé unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 63.536 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau : 125.690 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 63.536 euros

Affectation

En totalité au Report à nouveau soit 63.536 euros.

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élèverait à 195.586 euros.

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende au cours des exercices précédents.

TROISIEME DECISION :

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au cabinet FinExpert dont le siège social est sis 1 Impasse Ratalens 31 240 ST JEAN pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Bertrand ALAYRAC

ABi

Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
au capital de 5000 euros
Siège social : 4 rue de la Marquise de Villeneuve d'Arifat
31 200 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 752 862 748

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 28 DECEMBRE 2015

L'an Deux mille quinze, le vingt-huit décembre, au siège social, le soussigné Monsieur Bertrand ALAYRAC, propriétaire de la totalité des 500 parts de 10 euros de valeur nominale composant le capital social de la société ABi,

I. <u>A préalablement exposé ce qui suit :</u>

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Bertrand ALAYRAC, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2015.

II. <u>A pris les décisions suivantes :</u>

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015
- Affectation du résultat de cet exercice
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du Commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2015, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associé unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 63.536 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau : 125.690 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 63.536 euros

Affectation

En totalité au Report à nouveau soit 63.536 euros.

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élèverait à 195.586 euros.

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende au cours des exercices précédents.

TROISIEME DECISION :

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au cabinet FinExpert dont le siège social est sis 1 Impasse Ratalens 31 240 ST JEAN pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Bertrand ALAYRAC